

propos des modifications futures de la constitution canadienne de façon à assurer effectivement le respect des droits de certaines minorités.

Je pourrais également citer l'honorable E. N. Macdonald qui, en diverses circonstances, a clairement déclaré que les provinces devraient être consultées à propos de toute modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

M. HACKETT: Qui était-il?

M. BLACK (Cumberland): Il fut ministre de la Défense nationale. Je reviendrai sur ce que j'ai déjà dit, savoir qu'aucun homme public de la Nouvelle-Ecosse, quelque fût son parti, n'a reconnu qu'il était possible, sans consulter les provinces, de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, sous le régime duquel la Nouvelle-Ecosse est entrée dans la Confédération. Si je puis parler au nom de cette province, j'affirmerai qu'aucune modification de cette nature ne devrait être adoptée et appliquée sans qu'on ait au moins consulté cette province ni, je crois, sans qu'elle ait donné son consentement. J'ai cité plusieurs hommes d'Etat. Passons maintenant à l'avis des principaux journaux de la province. Sans exception, ils s'opposent à cette forme de remaniement de la représentation parlementaire dans les circonstances actuelles. Voici l'extrait d'un article du *Herald*, de Halifax, numéro du 8 juin:

Cette nouvelle répartition des sièges se fera d'après le recensement décennal de 1941. Cependant, si ce recensement ne pouvait, en 1943, servir convenablement de fondement à un remaniement de la carte électorale, comment pourrait-on maintenant imaginer un plan qui en fasse une base sûre, juste, satisfaisante et définitive à cette même fin? On peut laisser de côté, pour l'instant, cet aspect de la question.

Le point essentiel, c'est que si le Gouvernement et le Parlement mettent à exécution le projet actuel, ils n'iront pas du tout à la source du mal.

On pourra critiquer le projet actuel en se plaçant au point de vue des chiffres essentiels du recensement... on pourra le critiquer du fait que les provinces n'auront pas été consultées touchant la modification constitutionnelle nécessaire... on pourra le critiquer du fait qu'il est injuste envers une province et abusivement "équitable" envers une autre...

L'article cite ensuite le premier ministre canadien, appuyant ce qu'il préconisait il y a quelques années. Le *Herald* continue:

Ce dont le Canada a besoin, bien entendu, c'est un régime électoral moderne et efficace qui remplacera l'antique système antidémocratique et impraticable... Il y a plus de dix ans, le premier ministre actuel faisait cette déclaration positive: "Je suis en faveur du vote alternatif et de la représentation proportionnelle."

Je n'ai pas besoin de citer d'autres passages de cet éditorial, mais on peut en trouver plusieurs autres rédigés dans le même sens. Je me reporte à un éditorial du *Chronicle* d'Ha-

lifax, numéro du 3 juin. Je ne le lirai pas en entier car il est trop long, mais voici ce que j'en extrais:

On n'a pas insisté beaucoup en faveur d'un remaniement de la représentation parlementaire à l'heure actuelle... cette question cède maintenant le pas à des problèmes plus pressants. La plupart des Canadiens attendent avec impatience la présentation d'un budget qui aurait dû être soumis il y a longtemps déjà. Il existe au pays une crise du combustible, et les perspectives de la situation l'hiver prochain exigent qu'on songe immédiatement à l'élaboration d'un programme national du charbon indigène.

...Le besoin de nouvelles maisons se fait toujours vivement sentir... Il faut également qu'on s'attaque plus énergiquement au problème du rétablissement industriel et à celui des différends ouvriers qui paralysent l'industrie... Les impôts, le logement et les grèves, voilà les trois grandes questions de l'heure... Si nous devons avoir un bill sur la représentation, pourquoi faut-il qu'il vise à augmenter le nombre des députés?

...Cette augmentation amènera le relèvement des impôts. Si le projet de loi est adopté sans modification, l'indemnité des nouveaux députés entraînera une dépense additionnelle de \$60,000 par année.

Si, d'autre part, chaque député représentait 50,000 personnes, le nombre des sièges tomberait à 233. Cela constituerait une économie annuelle de \$72,000, ou de \$132,000, sur la somme qu'entraînerait l'adoption du projet de loi portant la représentation à 255 députés.

L'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes) a étudié cet aspect de la question dans l'excellent discours qu'il a prononcé l'autre soir. Le *Chronicle* ajoute:

Une telle économie peut paraître de peu d'importance, accoutumés que nous sommes à dépenser des milliards. Cependant il faut bien qu'on commence par économiser quelque part et il conviendrait, avant la mise en délibération du projet de loi, de demander à la population ce qu'elle en pense.

Je pourrais citer le *Record-Post* de Sydney et d'autres journaux de la Nouvelle-Ecosse, mais je ne veux pas retarder les travaux de la Chambre. J'ajouterai que plusieurs journaux canadiens sont du même avis.

Le ministre de la Justice (M. St-Laurent), dans son éloquente présentation du projet de résolution, a formulé la déclaration suivante:

Une autre question qui s'est posée chaque fois qu'il s'est agi de demander la modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, a été celle de savoir si les provinces avaient été consultées ou non et avaient donné leur assentiment. Il me semble que, formulée de cette façon, la question est ambiguë. Les provinces, ou plutôt les citoyens des provinces sont tous représentés dans ce Parlement, et à l'égard des matières placées sous la juridiction de ce Parlement, c'est par l'entremise des représentants qu'ils ont ici que les citoyens des provinces se prononcent.

Je suis l'un des représentants de la Nouvelle-Ecosse. Quatre des auteurs de la Confédération étaient originaires de mon town-